PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 177 - NOVEMBRE 2014

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

Arrêté N °2014304-0010 - Arrêté de délégation de signature du directeur général au directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val- de- Seine en matière de marchés publics 1

Direction du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Centre

Arrêté N °2014304-0003 - HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE GROUPE HOSPITALIER COCHIN- BROCA- HOTEL- DIEU 4

Arrêté N °2014304-0004 - GROUPE HOSPITALIER COCHIN- BROCA- HOTEL- DIEU 13

Arrêté N °2014307-0001 - Arrêté ANDRHD2014100002 portant délégation de signature du Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris 22

PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2014304-0010

signé par
Directeur général de l'AP- HP

le 31 Octobre 2014

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

Arrêté de délégation de signature du directeur général au directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val- de-Seine en matière de marchés publics

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Arrêté Directorial n° 2014 –

Modifiant l'arrêté directorial n° 2013 319-0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment l' article R. 6147-5,

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 2013 319-0008, en date du 15 novembre 2013, portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directorial n° 2014289-0004 du 16 octobre 2014 portant nomination de Monsieur Arnaud CORVAISIER en qualité de directeur par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1 ER : L'article 2-1° de l'arrêté directorial n° 2013 319-0008 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur, est modifié comme suit :

Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine : Monsieur Arnaud CORVAISIER, directeur par intérim.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police de Paris.

Fait à Paris, le 31 octobre 2014

Martin HIRSCH

PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2014304-0003

signé par
Directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Centre

le 31 Octobre 2014

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Centre

HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE GROUPE HOSPITALIER COCHIN- BROCA- HOTEL- DIEU

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

ARRETÉ DE DELEGATION DE SIGNATURE
Pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

Arrêté n° 2014-06

Le Directeur du groupe hospitalier COCHIN/BROCA/HÔTEL-DIEU
(Hôpitaux Universitaires Paris Centre)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2010-0303 DG du 23 décembre 2010 modifiant l'organisation interne de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris par la constitution du Groupe Hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu (Hôpitaux Universitaires Paris Centre),

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG, fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté directorial n° 2012-216-009 DG du 3 août portant nomination de Monsieur Patrick HOUSSEL aux fonctions de directeur du Groupe Hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu (Hôpitaux Universitaires Paris Centre).

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Hélène GILARDI, directrice du groupe hospitalier adjointe et par ailleurs directrice du site de COCHIN, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier HUPC, déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Marie Pierre FEREC, directrice adjointe chargée des ressources humaines non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, G, H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Emmanuel LAVOUE, directeur adjoint chargé des affaires médicales, du projet médical, de la stratégie et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Anne-Claude GRITTON, directrice adjointe chargée des affaires financières, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Louise COLAS, directrice par intérim, chargée des achats et la logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint chargé de la qualité, gestion des risques, droits du patient, service social, à l'effet de signer, tous des actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F ,H ,I relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Brigitte SCHERB, coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer, tous des actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, G, relevant de son domaine en collaboration avec la DRH, et K, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur, chargée de la direction des travaux et des services techniques du groupe, à l'effet de signer, dans le domaine des travaux qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Gilles PIVERT, ingénieur chargé du département des équipements du groupe, à l'effet de signer, dans le domaine des équipements et du biomédical qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Patrice GARCIA, ingénieur chargé de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Monsieur François CHAST Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du groupe hospitalier, à viser les commandes de médicaments et de dispositifs médicaux stériles stockés dans les différents sites.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Sylvain BRAULT, directeur du site Broca - La Rochefoucauld - La Collégiale, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, directeur du site Hôtel-Dieu, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Madame Marie Pierre FEREC, directrice adjointe chargée des ressources humaines, délégation est donnée à :

- Madame Cécile LOMBARD, directrice des ressources humaines adjointe, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Marie-Pierre FEREC, et ceci uniquement pour

les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, G, H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Gérard SAINCRIT, attaché d'administration hospitalière, Madame Josiane LE TALLEC-KNOSP, cadre supérieur de laboratoire et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G, H, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Cécile LOMBARD, directrice des ressources humaines adjointe, délégation est donnée à :

- Monsieur Christian EGNER, attaché d'administration hospitalière, responsable de la formation continue du GH à l'effet de signer les actes, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B (4, 10), C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement Brigitte SCHERB, coordinatrice générale des soins, délégation est donnée à :

- Madame Fatima THOR, directrice des soins, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, C, G, K, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Emmanuel LAVOUE, directeur adjoint des affaires médicales, du projet médical, de la stratégie et de la recherche, délégation est donnée à :

- Madame Catherine FIESCHI, attachée d'administration hospitalière principale pour l'ensemble des sites du groupe, pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Anne-Claude GRITTON, directrice adjointe chargée des affaires financières, délégation est donnée à

- Monsieur Roland MULLER, attaché d'administration hospitalière principal, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Stéphanie VOGELEISEN, chargée de mission, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières du paragraphe A, C, H, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Corinne GARRIDO, adjoint des cadres hospitaliers, Régisseur du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Louise COLAS, directrice par intérim, chargée des Achats et de la logistique, délégation est donnée à :

- Madame Hélène GILARDI, Adjointe au Directeur du GH, Directrice de Cochin/Broca/Hôtel-Dieu, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes

pour lesquels Madame Louise COLAS a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice par intérim de la direction des Achats et de la Logistique.

- Madame Brigitte BERTOLINI et Monsieur Thierry KHUN, adjoints des cadres hospitaliers, à viser les commandes de produits hors stock et prestations de services du domaine du bureau des achats du groupe hospitalier, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2, 6) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

- Messieurs Hassan MORABET et Fabien BELHOMME, responsables des magasins hôteliers et de la Lingerie du Groupe Hospitalier, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Didier CLEMENT, ingénieur responsable de la restauration, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire pour Cochin et l'Hôtel-Dieu et à Monsieur Jean Emmanuel DEPECKER pour Broca-La Rochefoucauld-La Collégiale, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur François CHAST Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du groupe hospitalier, à viser les commandes de médicaments et de dispositifs médicaux stériles stockés dans les différents sites.

- Mesdames Sylvie ANNONIER, Jacqueline BESSE diététiciennes à viser les commandes et opérations courantes des produits diététiques hors stock et hors domaine réglementaire pharmaceutique de leurs sites respectifs ; et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint chargé de la qualité, gestion des risques, droits du patient, service social, délégation est donnée à :

- Madame Hélène FRIEDEL, attachée d'administration hospitalière principale, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les matières figurant au paragraphe I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Dans les domaines relevant de la responsabilité de Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur responsable de la Direction des Travaux et des Services Techniques du groupe, et de Monsieur Gilles PIVERT, ingénieur chargé du Département des Equipements du groupe, délégation est donnée à :

- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière responsable du Département Gestion Administrative Financière et Immobilisation à l'effet de signer, et notamment dans le domaine relevant de l'exécution des marchés, pour toutes les opérations ne relevant pas exclusivement de la Personne Responsable des Marchés, et pour valider les factures et mémoires du domaine d'activité des travaux et équipements ; à l'effet de signer, dans le domaine des travaux qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses

fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Patrice GARCIA, délégation est donnée à :

- Monsieur Michel BIRESSI, cadre supérieur de santé et Madame Sylvie POUGEADE, technicienne supérieur hospitalière à l'effet de signer pour les affaires courantes uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C (2, 5, 7) et E de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Hélène GILARDI, directrice du site COCHIN ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Emmanuel LAVOUE, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Hélène GILARDI a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site COCHIN ;

En cas d'empêchement de Monsieur Sylvain BRAULT, directeur du site BROCA/LA ROCHEFOUCAULD/LA COLLEGIALE, délégation est donnée à :

- Madame Hélène GILARDI et Madame Cécile LOMBARD, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Sylvain BRAULT a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site BROCA – LAROCHEFOUCAULD – LA COLLEGIALE ;

En cas d'empêchement de Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, directeur du site HÔTEL DIEU ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Patrick HOUSSEL et Madame Hélène GILARDI, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Mathieu LE POITTEVIN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site HÔTEL DIEU.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

Sites COCHIN - BROCA – HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en premier :

- Monsieur Patrick HOUSSEL, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Hélène GILARDI, Directrice d'Hôpital ;
- Monsieur Sylvain BRAULT, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Joëlle CANTORI, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Cécile CASTAGNO, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Christelle CHOÏ, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Louise COLAS, Directrice d'Hôpital ;
- Madame Marie Pierre FEREC, Directrice d'Hôpital ;
- Monsieur Christophe FIGLAREK, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Pascale FINKELSTEIN, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Anne-Claude GRITTON, Directrice d'Hôpital ;
- Madame Stéphanie LAMBERMONT, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Laëtitia LAVIGNE, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Monsieur Emmanuel LAVOUE, Directeur d'Hôpital ;
- Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Cécile LOMBARD, Directrice d'Hôpital ;
- Madame Brigitte SCHERB, Directrice de Soins Infirmiers ;
- Madame Fatima THOR, Directrice de Soins Infirmiers ;

Sites COCHIN - BROCA - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en second :

- Monsieur Jean Michel BRETAGNE, Ingénieur Biomédical ;
- Monsieur Didier CLEMENT, Ingénieur Hospitalier ;
- Monsieur David DAYLIES, Ingénieur Hospitalier ;
- Madame Catherine FIESCHI, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Madame Danielle GRES, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Monsieur Michel JUAN, Ingénieur en Organisation ;
- Madame Fanny LANCRY-AUBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Madame Marguerite MANUELLAN, Attachée d'Administration Hospitalière ;

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2014-04 du 28 octobre 2014 portant délégation de signature pour le groupe hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le Directeur du Groupe Hospitalier des Hôpitaux Universitaires Paris Centre COCHIN-BROCA-HÔTEL DIEU est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 31 octobre 2014

Patrick HOUSSEL

Directeur du Groupe Hospitalier Paris Centre

PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2014304-0004

signé par
Directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Centre

le 31 Octobre 2014

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Centre

GROUPE HOSPITALIER COCHIN-BROCA- HOTEL- DIEU

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

ARRETÉ DE DELEGATION DE SIGNATURE
Pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

Arrêté n° 2014-06

Le Directeur du groupe hospitalier COCHIN/BROCA/HÔTEL-DIEU
(Hôpitaux Universitaires Paris Centre)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2010-0303 DG du 23 décembre 2010 modifiant l'organisation interne de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris par la constitution du Groupe Hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu (Hôpitaux Universitaires Paris Centre),

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG, fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté directorial n° 2012-216-009 DG du 3 août portant nomination de Monsieur Patrick HOUSSEL aux fonctions de directeur du Groupe Hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu (Hôpitaux Universitaires Paris Centre).

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Hélène GILARDI, directrice du groupe hospitalier adjointe et par ailleurs directrice du site de COCHIN, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier HUPC, déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Marie Pierre FEREC, directrice adjointe chargée des ressources humaines non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, G, H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Emmanuel LAVOUE, directeur adjoint chargé des affaires médicales, du projet médical, de la stratégie et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Anne-Claude GRITTON, directrice adjointe chargée des affaires financières, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Louise COLAS, directrice par intérim, chargée des achats et la logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint chargé de la qualité, gestion des risques, droits du patient, service social, à l'effet de signer, tous des actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F ,H ,I relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Brigitte SCHERB, coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer, tous des actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, G, relevant de son domaine en collaboration avec la DRH, et K, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur, chargée de la direction des travaux et des services techniques du groupe, à l'effet de signer, dans le domaine des travaux qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Gilles PIVERT, ingénieur chargé du département des équipements du groupe, à l'effet de signer, dans le domaine des équipements et du biomédical qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Patrice GARCIA, ingénieur chargé de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Monsieur François CHAST Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du groupe hospitalier, à viser les commandes de médicaments et de dispositifs médicaux stériles stockés dans les différents sites.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Sylvain BRAULT, directeur du site Broca - La Rochefoucauld - La Collégiale, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, directeur du site Hôtel-Dieu, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Madame Marie Pierre FEREC, directrice adjointe chargée des ressources humaines, délégation est donnée à :

- Madame Cécile LOMBARD, directrice des ressources humaines adjointe, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Marie-Pierre FEREC, et ceci uniquement pour

les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, G, H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Gérard SAINCRIT, attaché d'administration hospitalière, Madame Josiane LE TALLEC-KNOSP, cadre supérieur de laboratoire et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G, H, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Cécile LOMBARD, directrice des ressources humaines adjointe, délégation est donnée à :

- Monsieur Christian EGNER, attaché d'administration hospitalière, responsable de la formation continue du GH à l'effet de signer les actes, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B (4, 10), C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement Brigitte SCHERB, coordinatrice générale des soins, délégation est donnée à :

- Madame Fatima THOR, directrice des soins, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, C, G, K, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Emmanuel LAVOUE, directeur adjoint des affaires médicales, du projet médical, de la stratégie et de la recherche, délégation est donnée à :

- Madame Catherine FIESCHI, attachée d'administration hospitalière principale pour l'ensemble des sites du groupe, pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Anne-Claude GRITTON, directrice adjointe chargée des affaires financières, délégation est donnée à

- Monsieur Roland MULLER, attaché d'administration hospitalière principal, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Stéphanie VOGELEISEN, chargée de mission, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières du paragraphe A, C, H, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Corinne GARRIDO, adjoint des cadres hospitaliers, Régisseur du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Louise COLAS, directrice par intérim, chargée des Achats et de la logistique, délégation est donnée à :

- Madame Hélène GILARDI, Adjointe au Directeur du GH, Directrice de Cochin/Broca/Hôtel-Dieu, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes

pour lesquels Madame Louise COLAS a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice par intérim de la direction des Achats et de la Logistique.

- Madame Brigitte BERTOLINI et Monsieur Thierry KHUN, adjoints des cadres hospitaliers, à viser les commandes de produits hors stock et prestations de services du domaine du bureau des achats du groupe hospitalier, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2, 6) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

- Messieurs Hassan MORABET et Fabien BELHOMME, responsables des magasins hôteliers et de la Lingerie du Groupe Hospitalier, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Didier CLEMENT, ingénieur responsable de la restauration, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire pour Cochin et l'Hôtel-Dieu et à Monsieur Jean Emmanuel DEPECKER pour Broca-La Rochefoucauld-La Collégiale, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur François CHAST Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du groupe hospitalier, à viser les commandes de médicaments et de dispositifs médicaux stériles stockés dans les différents sites.

- Mesdames Sylvie ANNONIER, Jacqueline BESSE diététiciennes à viser les commandes et opérations courantes des produits diététiques hors stock et hors domaine réglementaire pharmaceutique de leurs sites respectifs ; et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint chargé de la qualité, gestion des risques, droits du patient, service social, délégation est donnée à :

- Madame Hélène FRIEDEL, attachée d'administration hospitalière principale, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les matières figurant au paragraphe I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Dans les domaines relevant de la responsabilité de Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur responsable de la Direction des Travaux et des Services Techniques du groupe, et de Monsieur Gilles PIVERT, ingénieur chargé du Département des Equipements du groupe, délégation est donnée à :

- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière responsable du Département Gestion Administrative Financière et Immobilisation à l'effet de signer, et notamment dans le domaine relevant de l'exécution des marchés, pour toutes les opérations ne relevant pas exclusivement de la Personne Responsable des Marchés, et pour valider les factures et mémoires du domaine d'activité des travaux et équipements ; à l'effet de signer, dans le domaine des travaux qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses

fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Patrice GARCIA, délégation est donnée à :

- Monsieur Michel BIRESSI, cadre supérieur de santé et Madame Sylvie POUGEADE, technicienne supérieur hospitalière à l'effet de signer pour les affaires courantes uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C (2, 5, 7) et E de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Hélène GILARDI, directrice du site COCHIN ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Emmanuel LAVOUE, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Hélène GILARDI a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site COCHIN ;

En cas d'empêchement de Monsieur Sylvain BRAULT, directeur du site BROCA/LA ROCHEFOUCAULD/LA COLLEGIALE, délégation est donnée à :

- Madame Hélène GILARDI et Madame Cécile LOMBARD, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Sylvain BRAULT a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site BROCA – LAROCHEFOUCAULD – LA COLLEGIALE ;

En cas d'empêchement de Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, directeur du site HÔTEL DIEU ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Patrick HOUSSEL et Madame Hélène GILARDI, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Mathieu LE POITTEVIN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site HÔTEL DIEU.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

Sites COCHIN - BROCA – HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en premier :

- Monsieur Patrick HOUSSEL, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Hélène GILARDI, Directrice d'Hôpital ;
- Monsieur Sylvain BRAULT, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Joëlle CANTORI, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Cécile CASTAGNO, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Christelle CHOÏ, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Louise COLAS, Directrice d'Hôpital ;
- Madame Marie Pierre FEREC, Directrice d'Hôpital ;
- Monsieur Christophe FIGLAREK, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Pascale FINKELSTEIN, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Anne-Claude GRITTON, Directrice d'Hôpital ;
- Madame Stéphanie LAMBERMONT, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Laëtitia LAVIGNE, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Monsieur Emmanuel LAVOUE, Directeur d'Hôpital ;
- Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Cécile LOMBARD, Directrice d'Hôpital ;
- Madame Brigitte SCHERB, Directrice de Soins Infirmiers ;
- Madame Fatima THOR, Directrice de Soins Infirmiers ;

Sites COCHIN - BROCA - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en second :

- Monsieur Jean Michel BRETAGNE, Ingénieur Biomédical ;
- Monsieur Didier CLEMENT, Ingénieur Hospitalier ;
- Monsieur David DAYLIES, Ingénieur Hospitalier ;
- Madame Catherine FIESCHI, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Madame Danielle GRES, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Monsieur Michel JUAN, Ingénieur en Organisation ;
- Madame Fanny LANCRY-AUBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Madame Marguerite MANUELLAN, Attachée d'Administration Hospitalière ;

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2014-04 du 28 octobre 2014 portant délégation de signature pour le groupe hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le Directeur du Groupe Hospitalier des Hôpitaux Universitaires Paris Centre COCHIN-BROCA-HÔTEL DIEU est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 31 octobre 2014

Patrick HOUSSEL

Directeur du Groupe Hospitalier Paris Centre

PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2014307-0001

signé par
Directeur des Ressources Humaines

le 03 Novembre 2014

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté ANDRHD2014100002 portant délégation de signature du Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Arrêté ANDRHD2014100002 portant délégation de signature du Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

Le Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2013074-0001 du 15 mars 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2013318-0007 signé par le Directeur Général de l'AP-HP le 14 novembre 2013 portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs de services centraux),

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel RAISON, Adjoint au directeur des ressources humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à l'effet de signer, au nom du Directeur des Ressources Humaines de l'AP-HP, tous les actes, arrêtés, décisions relevant des attributions et du fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à :

- Patrick LAMBERT, Chef du Département des cadres dirigeants,
- Monsieur Daniel JANCOURT, chef du Département Centre de Gestion commune des Ressources Humaines des Pôles d'Intérêt Commun et Siège,
- Monsieur Eric CHOLLET, chef du Département de la gestion des personnels,
- Madame Pascale FINKELSTEIN, chef du Département du développement professionnel,
- Monsieur Jérôme HERVIER, chef du Département logement et gérance locative,
- Madame Léopoldine ROBITAILLE, chef du Département de contrôle de gestion et prévision,
- Madame Cécile CASTAGNO, chef du Département santé au travail et politique sociale,
- Madame Delphine LUX, chef du Département des relations sociales

à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, décisions relevant de leurs champs respectifs d'attribution, à l'exclusion des arrêtés de sanctions disciplinaires pouvant être infligées après intervention du Conseil de discipline ou les décisions de sanction ou de licenciement relevant de l'application du Code du travail s'appliquant à la gestion des gardiens d'immeuble.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel JANCOURT, Madame Joëlle CANTORI, adjointe au chef de département, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Joëlle CANTORI, Madame Christelle VIEMONT-FRESNES, adjoint des cadres hospitaliers, est habilitée à signer les actes relatifs à la gestion des carrières et de la paie des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence du pôle Gestion.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Joëlle CANTORI, Madame Isabelle ROBERT, attachée d'administration hospitalière et Madame Carole MIET, adjoint des cadres hospitaliers, sont habilitées à signer les actes de fonctionnement courant du centre de gestion commune RH PIC et Siège.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric CHOLLET :
- Madame Marie–Christine YRONDY, chef de service, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté,
- Madame Aude GOLDSZTEJN, chef de service, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté,
- Madame Danielle PICHON-LELEU, attachée d'administration hospitalière et Monsieur François LE BLAYE LE ROUX, adjoint des cadres hospitaliers, sont habilités à signer les actes et pièces comptables et décisions ressortissant aux domaines de compétence du Centre de Services Partagés Retraite et Facturation des soins ATMP,
- Monsieur Pascal ROQUAIN, attaché d'administration hospitalière, est habilité à signer les déclarations sociales et fiscales auprès des organismes sociaux et fiscaux ressortissant aux domaines de compétences du bureau de la paie et des déclarations sociales,
- Madame Agnès LEGARCON, attachée d'administration hospitalière, est habilitée à signer les actes relevant du domaine de compétence du secrétariat du Comité médical et de la Commission de réforme,
- Madame Mireille PAILLARD, adjoint des cadres hospitaliers, est habilitée à signer les actes relevant de la gestion des allocations d'aide au retour à l'emploi du personnel non médical.
- Monsieur Romain BENMOUSSA, Monsieur Pascal ROQUAIN, Madame Agnès LEGARCON, Madame Marie-Claire MANGUE, attachés d'administration hospitalière et Madame Mireille PAILLARD, adjoint des cadres hospitaliers, sont habilités à signer les décisions relatives à la gestion des carrières des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence du bureau de la gestion des carrières.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale FINKELSTEIN, Madame Anne-Claude DAUTEL, chef de service, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme HERVIER :
- Monsieur Christophe RAMASSAMY, ingénieur chef du service travaux – gérance, est habilité à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté,
- Madame Françoise IRIART, Attachée d'Administration Hospitalière, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté,

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Léopoldine ROBITAILLE, Madame Michèle PAULY, chef de service, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 8: Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

ARTICLE 9 : L'arrêté directorial ANDRHD2014080001 du 1er Août 2014 portant délégation de signature est abrogé.

Article 10 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 3 novembre 2014

Christian POIMBOEUF